

LE SYSTEME DE SANTE D'ABORD !

L'année 2020 se termine avec l'espoir d'arriver à enrayer la pandémie liée à la Covid même si beaucoup d'incertitudes règnent encore. Nous pouvons tirer un premier bilan de cette crise sanitaire qui aura mis en lumière un secteur, la santé et l'action sociale. Tout d'abord, nous saluons la solidarité des travailleuses et travailleurs qui auront, encore une fois, répondu présents malgré des années de politique d'austérité et des manquements dans la gestion de cette crise par le Gouvernement. Les agents et salarié.es de notre département qui ont été en premières lignes ont été largement contaminés sur la seconde vague. Pour autant, elles et ils n'ont pas la possibilité d'être reconnu en accident du travail puisqu'un décret a limité ce droit aux formes les plus graves. La CGT revendique une reconnaissance sans condition de la covid-19 en maladie professionnelle.

A cela s'ajoute une grande fatigue des personnels avec des conditions de travail dégradées et en sous effectifs. Les organisations de travail ont été revues avec des non respects réglementaires et statutaires : travail au-delà de 12h avec des compteurs d'heures supplémentaires qui explosent, les jours de repos qui sautent sans pouvoir être récupérés ainsi que les congés annuels et vont alimenter les comptes épargne temps.

Dans ce contexte, il est illusoire de penser que les établissements sanitaires du département pourraient absorber toute la traumatologie liée à la pratique du sport d'hiver en station !

Concernant l'offre de soins départementale, nous avons pu constater que nous manquons de lits de réanimation pour faire face à une telle pandémie et que la fermeture en 2015 de 8 lits sur le CH de Lourdes pour raisons budgétaires doit être remise en cause. Des services de soins ont dû se transformer en « unité COVID » pour accueillir des malades, diminuant l'offre départementale avec comme conséquences des reports de prise en charge et d'opérations. Dans ce contexte, toutes les restructurations impactant l'offre de soins tant dans sa capacité que dans sa proximité doivent être stoppées. Comment peut-on encore porter un projet d'hôpital unique pour regrouper celui de Tarbes et de Lourdes après être passé par tant de mois de souffrance pour les personnels et patients ? La prise de conscience collective que nous avons eu ne doit pas être balayée et reprendre cette logique comptable qui consiste à une rentabilité économique fondée sur une concurrence entre le privé et le public. Au contraire, nous devons avoir une offre de santé qui réponde aux besoins des populations en mettant les moyens nécessaires sans oublier la psychiatrie, parent pauvre de la médecine et le secteur du handicap.

Pour cela, la CGT revendique un plan national de formation qui permettrait de ne pas fermer de service par manque de personnel, pour arrêter de travailler en effectif minimum du 1er janvier au 31 décembre et permettre un plan national d'embauches. La CGT revendique un ratio d'un personnel par résident en EHPAD. Pour y arriver, il faut une vraie recon-

naissance d'utilité publique de nos emplois, nos métiers, nos diplômes et répondre aux légitimes revendications des personnels par l'augmentation de nos salaires à hauteur 300 euros pour toutes et tous. L'argent public doit être investi pour le bien commun et pour une sécurité sociale de haut niveau permettant à chaque citoyen de pouvoir être pris en charge dans des structures de qualité adaptées et de proximité pour limiter les flux.

Nous réfutons la classification de ce qui est « essentiel ou non essentiel » et la division des travailleuses et travailleurs. Ce que nous portons, c'est d'avoir les moyens nécessaires à la prise en charge des patients et l'accès aux soins pour tous. Une journée nationale d'actions sera impulsée au niveau local le 21 janvier afin de nous permettre de porter nos revendications et exigences pour que demain ne soit pas la continuité du monde d'hier.

La Poste: business is business. Jaurès/Séméac: 5 positions de Chargés Clientèle (Guichet) supprimées en décembre. Les usagers, déjà excédés, auront bientôt un service bien pire. La Poste à Séméac a été fermée le 12/12: 1ère conséquence. Les organisations depuis mars ont conduit à des 10aines de suppressions d'emplois de facteurs dans le 65 pourtant le nombre de colis n'a jamais été aussi élevé. La presse relaye 9000 emplois pour Noël. En réalité, 9000 intérimaires pour 15 000 emplois stables supprimés depuis 2019. La Poste doit assumer son rôle social et investir les aides (300M € CICE/an+66M COVID) en emplois stables



LUTTE GAGNANTE : SANCTIONS CONTRE MYLENE PALISSE ANNULÉES

Par un arrêt du 14 décembre 2020, la Cour administrative d'appel de Bordeaux vient d'annuler les sanctions disciplinaires infligées à Mylène Palisse, clôturant ainsi un combat de 4 ans pour la défense de la liberté d'expression syndicale.

En 2016, Mylène Palisse, conseillère d'insertion et de probation, agent pénitentiaire, avait été sanctionnée pour s'être exprimée dans le journal l'Humanité, au sujet des dérives de l'administration pénitentiaire en matière de détection de la radicalisation. Pourtant Mylène s'exprimait au nom de la CGT en tant que représentante nationale et locale de la CGT insertion probation.

Elle avait critiqué la doctrine de l'administration qui remettait en cause le lien de confiance entre les personnes suivies par la justice et le travailleur social.

Initiée par la hiérarchie régionale, la procédure avait été poursuivie en riposte à la protestation intersyndicale contre ce qui tenait de la chasse aux sorcières, au prétexte d'un manquement à l'obligation de réserve, et d'une violation du secret professionnel... grief qui ne manquait pas de sel venant du Ministre Jean-Jacques Urvoas, ultérieurement condamné par la Cour de Justice de la République pour violation du secret professionnel en tant que Ministre de la Justice.

A l'issue d'un conseil de discipline de plus de 5 heures, tenu sous l'égide de l'administration pénitentiaire, Mylène Palisse était sanctionnée d'une mise à pied avec sursis. Les tentatives amiables pour ramener une administration obtuse à la raison n'y ont rien fait, et notre camarade a dû saisir le Tribunal Administratif, avec l'intervention des organisations dont le soutien avait été un motif supplémentaire de rétorsion.

Devant le Tribunal, la Ministre (N. Belloubet) et son service juridique ont défendu bec et ongle la décision de leurs prédécesseurs, et y ont essuyé un premier revers, le Tribunal ayant écarté le premier motif d'un manquement à l'obligation de réserve. En appel, la même puis son successeur (E. Dupont-Moretti) ont encore défendu l'indéfendable, avec la même implication de leur service juridique.

C'est donc à trois Gardes des Sceaux, et à l'administration pénitentiaire, que la Cour Administrative d'appel de Bordeaux vient d'infliger un nouveau camouflet, en annulant la sanction infligée, par des motifs d'une grande sévérité: pas de manquement, pas de faute punissable, aucune matière à sanction.

Avec un très large soutien et une mobilisation intersyndicale, l'administration pénitentiaire ne peut brandir ni son code de déontologie qui ne sert que son autoritarisme, ni la menace disciplinaire dans des proportions iniques, au soutien d'une volonté de censure et de répression!

Nous nous réjouissons de ce dénouement judiciaire qui met un terme à près de quatre années pendant lesquelles Mylène Palisse a dû vivre avec l'épée de Damoclès d'une sanction avec sursis, visant à la museler dans son action militante

Une telle victoire ne peut que nous conforter dans notre combat légitime pour la défense des libertés publiques.



Dans les établissements le choix du Gouvernement a été de négocier en divisant les salariés par établissements ou services mais aussi par statut.

Pour la fonction publique hospitalière, un accord a été trouvé avec certaines organisations syndicales pour revaloriser de 183 euros nets, en deux tranches, les agents relevant du sanitaire et des EHPAD. Notre organisation syndicale, la CGT, a choisi de ne pas signer cet accord puisque l'accord n'était pas étendu à l'ensemble des agents de la fonction publique hospitalière. En effet, cet accord exclu les personnels travaillant dans les établissements du social et du médico-social. De fait, il n'y a pas de traitement égal entre tous les fonctionnaires ni même entre métier. Voici quelques exemples : un agent travaillant pour l'EPAS 65 perçoit l'augmentation s'il travaille sur l'EHPAD de Castelnaud Rivière Basse mais pas sur le Foyer de vie du CEDETPH ou bien sur l'ESAT de Lannemezan. De même, un agent des Hôpitaux de Lannemezan touche l'augmentation s'il travaille au Centre Médico Chirurgical mais pas au Foyer d'Accueil Médicalisé ou bien au SSIAD. Il peut s'agir d'une infirmière comme d'une secrétaire médicale ou bien d'un cadre, toutes les catégories sont impactées. Une première tranche a été versée au 1er septembre et la deuxième au 1er décembre 2020. Pour le privé à but lucratif, un accord a été signé par notre organisation, la CGT, sur l'augmentation des salaires à hauteur de 160 euros nets pour l'ensemble des salarié.es et sans contreparties. C'est le cas sur notre département pour les salarié.es de la Polyclinique de l'Ormeau ou les EHPAD privés à but lucratif comme pour la Maisonnée d'Ibos ou bien la Résidence du Lac d'Orleix. Pour le privé à but non lucratif, l'augmentation sera de 188 euros nets avec une revalorisation prévue pour janvier avec effet rétroactif. La aussi, les salarié.es du social et médico-social sont exclus des négociations. Par conséquent, les salariées de l'ADAPEI 65 ou de l'ASEI 65, entre autres, ne percevront pas d'augmentation. Seuls les salarié.es des EHPADs à but non lucratif comme les EHPADs du Groupe SCAPA ou ANRAS, seront revalorisés. Si le Père Noël est passé, il n'a pas répondu aux revendications d'augmentation générale des salaires à hauteur de 300 euros portés par l'ensemble des salarié.es de la Santé et de l'Action



Sociale. Il en a même oublié. C'est pour cela que les salarié.es se sont mobilisés le 16 octobre et 3 décembre sur notre département. Si le Père Noël est passé, il a oublié la reconnaissance systématique en maladie professionnelle de la Covid-19. Pire, le Père Fouettard est passé avant l'ouverture des cadeaux en impactant les primes de service des agents de la fonction publique hospitalière qui ont été en arrêt maladie pour la Covid-19 même lorsque ces agents ont été infectés dans le cadre professionnel et pour les salariés du privé, ceux-ci ont tout de même les trois jours de carence. On est bien loin d'une vraie reconnaissance du monde de la Santé et de l'Action Sociale. Le compte n'y est pas sur la rémunération, sur le plan d'embauche massif et le plan de formations ambitieux que nous revendiquons.

Malgré les difficultés de déployer une activité syndicale normale dans cette période inédite et imprévisible, la CGT va continuer d'être présente auprès des salarié.es, des privé.es d'emplois, des retraités. es et de la jeunesse, pour défendre leur santé ainsi que leurs droits sociaux.

Ci-dessous les coordonnées des différentes structures de La CGT :

► L'UNION LOCALE DE LA VALLÉE DES GAVES :

Vous recevra sur rendez-vous dans les locaux de l'Union Locale à PIERREFITTE.

Coordonnées téléphoniques : **06 83 12 37 64**

► L'UNION LOCALE DE BAGNÈRES DE BIGORRE :

Vous recevra sur rendez-vous dans les locaux de l'Union Locale de Bagnères de Bigorre les lundis de 17 h 30 à 18 h 30.

Coordonnées téléphoniques : **06 07 40 10 11** ou **06 86 07 68 07**

► L'UNION LOCALE DE TARBES :

L'Union Locale de Tarbes propose un accueil juridique et syndical téléphonique aux heures de bureau. Ce service sera disponible pour les salariés en difficulté ou pour toutes les questions sur leur contrat de travail.

Coordonnées téléphoniques : **06 34 21 51 09** ou **06 80 57 43 87**

► L'UNION LOCALE DE LANNEMEZAN :

Répondra à toutes les demandes des salariés en difficulté.

- Soit par mail ulcgtlannemezan@orange.fr

- Soit par téléphone pour les conseillers du salarié

au **06 84 78 39 00**,

ou **06 30 35 91 75**

ou au **06 21 72 05 15**.

► L'UNION DÉPARTEMENTALE :

Coordonnée téléphonique : **05 62 37 01 37**

Afin de vous faire entendre et de vous protéger, syndiquez-vous et organisez-vous CGT !